

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026072

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/03/2026

Objet : ADHESION DU SDIS 31 AU CAIH EN VUE DE L ACQUISITION D UNE SOLUTION D AUTOPARTAGE

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Conventions de Mandat

Date de télétransmission : 23/03/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=072 Adh_sion SDIS 31 CAIH acquisition solution d_autopartage.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-072.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260316-2026072-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/03/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	5
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

SÉANCE DU 16 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du seize mars à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 9 mars 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Étaient excusés :

OBJET : Adhésion du SDIS 31 au CAIH en vue de l'acquisition d'une solution d'autopartage

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet d'adhésion du SDIS de la Haute-Garonne au groupement d'achat CAIH (Centrale d'Achat Inter-Hospitalière), dans le cadre de l'acquisition d'une solution d'autopartage proposée par la société Mobility Tech Green.

Contexte et objet de la démarche

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de notre parc de véhicules de service et de la rationalisation des déplacements professionnels, le SDIS 31 envisage de déployer une solution d'autopartage. À l'issue d'une analyse des options disponibles, la solution proposée par la société Mobility Tech Green a été identifiée comme répondant aux besoins opérationnels du service.

Intérêt de l'adhésion au CAIH

L'adhésion au CAIH présente plusieurs avantages déterminants :

- **Avantage financier :** Les conditions tarifaires négociées dans le cadre du marché CAIH sont significativement plus avantageuses que celles qui pourraient être obtenues par une procédure de mise en concurrence individuelle. Avantage de 10 % sur le tarif public.
- **Conformité aux règles de la commande publique :** L'adhésion au CAIH et le recours à ses marchés valent marché public au sens du Code de la Commande Publique, dispensant ainsi le SDIS 31 de lancer une procédure propre, tout en garantissant la pleine régularité juridique de l'acquisition.
- **Simplicité et rapidité de mise en œuvre :** Le recours à cette centrale d'achat permet de réduire les délais de passation et de simplifier les procédures administratives internes.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

23 MARS 2026

Modalités d'adhésion

L'adhésion au CAIH est formalisée par la signature d'une convention d'adhésion engageant le SDIS 31 à respecter les conditions générales du groupement d'achats. Cette adhésion est sans frais d'entrée et n'engage le service que pour les marchés auxquels il choisit de recourir. Les frais de gestion sont de 1 % du montant HT des achats.

ENTENDU le rapport de Cdt Philippe SANS,

APRÈS en avoir délibéré,

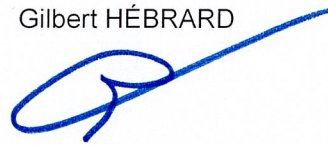
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVENT l'adhésion à la centrale d'achat inter-hospitalière ;

AUTORISENT le président du conseil d'administration à signer la convention.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le... **23 MARS 2026** ...identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex